

Ministry of Education
Transfer Payments and
Financial Reporting Branch

21st Floor, Mowat Block
900 Bay Street
Toronto, Ontario M7A 1L2
Tel.: (416) 325-2034
Fax: (416) 325-2007
Email: Wayne.Burtnyk@edu.gov.on.ca

Ministère de l'Éducation
Direction des paiements de transfert
et des rapports financiers

21^e étage, édifice Mowat
900, rue Bay
Toronto, Ontario M7A 1L2
Tél. : (416) 325-2034
Télec.: (416) 325-2007
Courriel: Wayne.Burtnyk@edu.gov.on.ca



2004:SB8

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Surintendantes et surintendants des finances

EXPÉDITEUR : Wayne Burtnyk
Directeur
Direction des paiements de transfert et des rapports financiers

DATE : Le 26 mai 2004

OBJET : **Prévisions budgétaires 2004-2005**

FORMULAIRES DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2004-2005

Je suis heureux de vous informer que les formulaires de prévisions budgétaires 2004-2005, les guides et instructions s'y rattachant sont maintenant accessibles par le lien Prévisions budgétaires sur le site Web des rapports financiers à l'adresse suivante : <http://tpfr.edu.gov.on.ca>. Les conseils scolaires doivent soumettre leurs prévisions budgétaires 2004-2005 au système d'information sur le financement de l'éducation (SIFE) à l'adresse suivante : efis.edu.gov.on.ca/login.asp. Les conseils scolaires peuvent utiliser un fichier Excel non protégé sur le site Web pour faire leurs prévisions ou comme copies de travail.

Les fichiers suivants liés au dépôt des prévisions budgétaires sont affichés sur le site Web des rapports financiers.

Pour remplir les prévisions budgétaires sur le système d'information sur le financement de l'éducation :

Liste de contrôle
Guide de formation et manuel de l'utilisateur
Instructions détaillées
Règle d'affectation des noms

Valeurs des cellules d'importation

Référence du nom de la cellule
Noms des cellules qui peuvent être chargées

À l'aide du fichier Excel sur les prévisions budgétaires

Prévisions budgétaires 2004-2005

Charger le fichier

Comment démarrer

Prévisions de recettes pour de nouveaux investissements

Le gouvernement a annoncé un total de 16,3 milliards de dollars affectés aux conseils scolaires en 2004-2005 dont un montant approximatif de 256 millions de dollars pour de nouveaux investissements est encore en suspens :

65M \$ pour les élèves qui en ont le plus besoin

61M \$ - Installations destinées aux élèves

133 \$ - Réussite des élèves

Les conseils scolaires ne devraient inclure aucune prévision de recettes dans leurs prévisions budgétaires en regard des fonds ci-dessus qui n'ont pas été affectés.

La somme de 8 M \$ provenant du financement de 90 M \$ de l'initiative de renouvellement de l'éducation technologique annoncée dans le budget de l'année dernière a été fournie en 2003-2004. Le Budget de l'Ontario du 18 mai 2004 a annoncé un financement de 20 M \$ de cette initiative en 2004-05 pour l'acquisition, les réparations et le renouvellement des équipements technologiques pour les programmes d'éducation technologique secondaires. Les conseils scolaires ne devraient inclure aucune prévision de recettes en regard de la seconde année de cette initiative dans leurs prévisions budgétaires jusqu'à ce qu'ils reçoivent d'autres données qui seront fournies par le ministère.

Soumission des plans

Le paiement du financement de la réduction de l'effectif des classes au primaire et du financement des projets de réaménagement des écoles pour améliorer le rendement énergétique sera versé à condition que les conseils scolaires déposent un plan en regard de chacune de ces initiatives. Après avoir soumis leurs prévisions budgétaires aux ministères, les conseils scolaires doivent indiquer, dans la section 1 de leurs prévisions, s'ils ont soumis les plans nécessaires au ministère. Cette initiative assurera que les agentes ou agents des finances du ministère effectuent un suivi approprié afin que le fondement des avances de subventions soit conforme aux normes établies.

Paiements de transfert 2004-2005

La base des subventions relatives aux prévisions budgétaires révisées de 2003-2004 continuera d'être utilisée relativement aux paiements de transfert jusqu'en août 2004.

Vous trouverez ci-dessous une liste des liquidités des conseils scolaires pour l'année scolaire 2004-2005 :

	<u>2004-2005</u>
	%
Septembre 2004	13,0
Octobre 2004	8,3
Novembre 2004	8,3
Décembre 2004	8,4
Janvier 2005	8,3
Février 2005	8,3
Mars 2005	8,4
Avril 2005	8,3
Mai 2005	8,3
Juin 2005	8,4
Juillet 2005	6,0
Août 2005	6,0

Dans des communications antérieures, j'ai informé les conseils scolaires que le module de paiement de transfert du SIFE remplacera le système de paiement actuel utilisé pour administrer les paiements de transfert aux conseils scolaires. Nous mettons la dernière main à la nouvelle application et prévoyons la mettre en œuvre en septembre 2004. Les conseils scolaires auront accès via Internet à divers rapports élaborés à l'aide de ce module; nous ferons parvenir une note de service distincte durant l'été pour annoncer le lancement du module de transfert de paiement.

Soumission de rapports financiers

Les conseils scolaires doivent envoyer deux exemplaires signés du certificat du directeur ou de la directrice de l'éducation, du rapport de conformité, du tableau 9, du tableau 10 et du résumé de la section 1 tirés de la soumission active au SIFE des prévisions budgétaires de 2004-2005 avant le 30 juin 2004 à :

M^{me} Diane Strumila
Directrice de projets, Services des subventions
Direction des paiements de transfert et des rapports financiers
Édifice Mowat, 21^e étage
900, rue Bay
Toronto, Ontario M7A 1L2

La version définitive de l'application du SIFE est dotée d'une fonction d'entrée en communication de sécurité demandée par les usagers : elle leur permet de changer leur mot de passe.

Pour obtenir de l'aide à utiliser le SIFE, veuillez communiquer avec :

Charles Brousseau , tél : (416) 325-8585 courriel : charles.brousseau@edu.gov.on.ca

Stephen Shek, tél. : (416) 325-8396 courriel : stephen.shek@edu.gov.on.ca

Pour obtenir de l'aide à accéder au système, veuillez communiquer avec :

Mark Bonham, tél. : (416) 325-8571 courriel : Mark.bonham@edu.gov.on.ca

Les conseils scolaires ne sont pas obligés d'envoyer une copie papier de leur soumission complète. Comme lors des cycles de soumission antérieurs au SIFE, une règle d'affectation des noms de fichiers sera en vigueur relativement aux soumissions au ministère par le biais du système d'information sur le financement de l'éducation. Vous trouverez ci-joint la liste des noms de fichiers que les conseils doivent utiliser dans leurs soumissions au SIFE respectives et les soumissions de l'Annexe C. Nous enverrons par courriel l'Annexe C et les instructions s'y rattachant.

Une copie électronique de l'Annexe C devrait également être soumise à la boîte aux lettres suivante :

estimates@edu.gov.on.ca

Soumissions en retard

Les conseils doivent transmettre leurs prévisions budgétaires 2004-05 d'ici le 30 juin 2004. Néanmoins, le ministère n'imposera pas de pénalités de liquidités aux conseils scolaires qui soumettent leurs prévisions budgétaires avant le 27 août 2004. Cependant, si un conseil soumet ses prévisions après cette date, il se verra imposer une pénalité de liquidité, et la liquidité régulière du conseil scolaire sera réduite de 50 pour cent relativement au (aux) paiement(s) immédiatement après la date de prolongation. Après la soumission des prévisions budgétaires, le ministère remettra en place le processus de paiement mensuel normal et inclura dans le paiement mensuel le montant total retenu jusqu'à ce moment-là.



Wayne Burtnyk

c. c. Directrices et directeurs de l'éducation